



Plan de formation

relatif à l'ordonnance sur la formation
professionnelle initiale

Carreleuse CFC
Carreleur CFC*

du 28 septembre 2010

SPV Schweizerischer Plattenverband
ASC Association Suisse du Carrelage
ASP Associazione Svizzera delle Piastrelle

www.plattenverband.ch

* Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Table des matières

Partie A	Compétences opérationnelles et buts de la formation	3
	Note explicative sur les compétences opérationnelles	3
	Objectif général 1: Conseil à la clientèle et administration	10
	Objectif général 2: Travaux de carrelage.....	12
	Objectif général 3: Prestations de service	18
	Objectif général 4: Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise	20
Partie B	Tableau des leçons.....	22
Partie C	Organisation, répartition et durées des cours interentreprises	23
	1. Responsable des cours.....	23
	2. Organes	23
	3. Convocation	23
	4. Période, durée et sujets principaux.....	24
	5. Evaluation	24
Partie D	Procédure de qualification.....	25
	1. Organisation	25
	2. Domaines de qualification	25
	3. Note d'expérience	26
	4. Evaluation	26
Partie E	Approbation et entrée en vigueur	27
	Annexe	28

Partie A Compétences opérationnelles et buts de la formation

Note explicative sur les compétences opérationnelles

Compétences professionnelles

Le plan de formation des carreleurs se base sur la méthode Triplex et s'articule autour de trois axes: les objectifs généraux, les objectifs particuliers et les objectifs évaluateurs.

Un ou plusieurs objectifs généraux sont associés aux objectifs particuliers qui pourront alors être concrétisés à leur tour par des objectifs évaluateurs mesurables. Les objectifs évaluateurs dans l'entreprise représentent les buts proprement dits de la formation. Les objectifs sont atteints à l'aide des objectifs évaluateurs de l'école et des cours interentreprises.

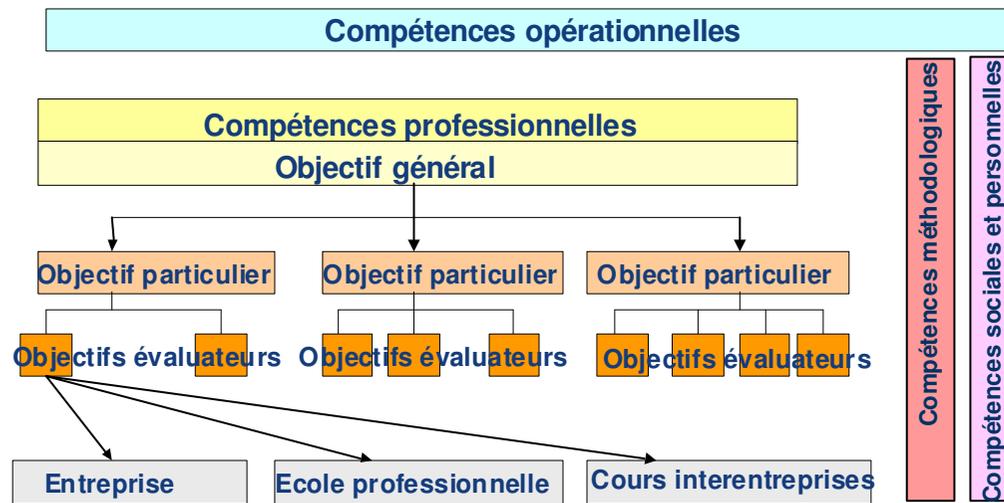
Les objectifs généraux décrivent les situations pouvant se présenter dans l'exercice de la profession, les conclusions générales ou les normes et en tirent les conséquences pour la formation des carreleurs.

Les objectifs particuliers décrivent des activités ou des déroulements concrets dans l'exercice du travail et dans le quotidien des carreleurs.

Sur le plan des objectifs particuliers, on attribue les compétences méthodologiques, sociales et personnelles nécessaires (voir pages 4 à 7).

Les objectifs évaluateurs décrivent les tâches individuelles mesurables ainsi que le comportement observable des carreleurs concrétisant les objectifs particuliers. Le niveau de difficulté de chaque objectif évaluateur est indiqué par les degrés de compétences (taxonomie) (voir page 8).

Méthode Triplex



Compétences méthodologiques (CM)

CM 1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Sur le chantier, il est important de travailler de manière organisée, de fixer des priorités, de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle et de garantir la sécurité au travail, la protection de la santé et la protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise. Les carreleurs s'acquittent de leurs tâches professionnelles à l'aide des méthodes et moyens auxiliaires appropriés. Ils effectuent leur travail en suivant les objectifs, de manière efficace et en toute sécurité pour eux et pour les autres et évaluent en permanence les différentes étapes de leur travail.

CM 2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les processus économiques ne peuvent pas être considérés isolément. Les carreleurs connaissent et appliquent des méthodes leur permettant de concevoir le rôle de leurs activités au sein de l'entreprise. Ils sont capables de prendre des décisions objectivement correctes dans de nouvelles situations. Ils sont conscients des incidences de leurs activités sur leurs collègues et sur le succès de l'entreprise et se comportent en conséquence.

CM 3 Stratégies d'information et de communication

L'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication prend de plus en plus d'importance dans le commerce spécialisé. Les carreleurs en sont conscients et participent à l'optimisation de la transmission des informations au sein de l'entreprise et à la mise en place de nouveaux systèmes.

Ils se procurent les informations de manière autonome et en font usage profitable aux clients et à l'entreprise.

CM 4 Créativité

Les carreleurs doivent être ouverts à la nouveauté et aux méthodes non-conventionnelles. Ils sont dès lors capables de sortir des sentiers battus et, grâce à leur créativité, d'apporter des solutions novatrices. Ils appliquent leurs propres idées novatrices, les nouvelles tendances et l'artisanat traditionnel de manière créative dans leur travail quotidien.

CM 5 Actions dans une optique économique

Des actions dans une optique économique sont essentielles pour assurer la pérennité de l'entreprise. Les carreleurs savent que les matériaux qui leur sont confiés doivent être mis en œuvre dans une optique économique.

Ils accomplissent les tâches qui leur sont confiées de manière efficace et appliquent les matériaux de manière rationnelle.

CM 6 Méthodes de conseil et de vente

Les clients sont soumis à de nombreuses influences économiques et sociales. Les carreleurs savent que la décision du client en faveur d'un produit ou d'un autre dépendra essentiellement de leur conseil et de leur attitude personnelle. Ils appliquent les méthodes de conseil à la satisfaction des clients et dans l'intérêt de l'entreprise.

CM 7 Stratégies d'apprentissage

Différentes stratégies permettent d'apprendre plus efficacement et de se former tout au long de la vie. Comme les styles d'apprentissage varient d'une personne à l'autre, les carreleurs remettent en question leur manière d'apprendre et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques. Ils adoptent les stratégies d'apprentissage qui leur conviennent le mieux, de manière à apprendre avec plaisir et efficacement tout en approfondissant leurs compétences, tant en termes d'apprentissage tout au long de la vie qu'en termes d'apprentissage individuel.

CM 8 Comportement respectueux de l'environnement

Aujourd'hui, un comportement respectueux de l'environnement est devenu indispensable dans le quotidien professionnel. Les carreleurs sont disposés à prendre des mesures de protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise et à mettre en œuvre des potentiels d'amélioration dans ce domaine.

Compétences sociales et personnelles (CS)

CS 1 Autonomie et responsabilité

L'ensemble des collaborateurs est coresponsable des processus de production et du succès de l'entreprise. Les carreleurs sont conscients de leur responsabilité.

Ils assument la responsabilité pour leurs décisions et agissent consciencieusement et de manière fiable.

CS 2 Apprentissage tout au long de la vie

Le domaine [du carrelage] est en perpétuel changement. Il est nécessaire de s'adapter à des changements rapides des besoins ou de la situation. Les carreleurs en sont conscients et sont disposés à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et aptitudes et à apprendre tout au long de la vie. Ils sont ouverts aux nouveautés et abordent l'innovation et les changements avec un état d'esprit créatif; ils augmentent leur compétitivité sur le marché du travail et affirment leur personnalité.

CS 3 Capacité à gérer des conflits

Sur le chantier, les carreleurs rencontrent des personnes de différentes professions avec leurs propres idées et opinions. Il n'est pas rare de voir surgir des situations conflictuelles. Les carreleurs en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchi dans de pareils cas. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

CS 4 Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles sont résolues de manière individuelle ou en groupe. On décidera en fonction de la situation qui de la personne concernée ou du groupe est le plus à même d'effectuer le travail. Les carreleurs sont capables de travailler en équipe et en respectent les règles.

CS 5 Civilité

Des contacts avec des personnes exigent des approches appropriées en termes de comportement et de courtoisie. Les carreleurs adaptent leur comportement et leur tenue vestimentaire aux différentes situations professionnelles et connaissent les règles d'une communication verbale et non-verbale réussie.

Ils adaptent leur langage et leur comportement aux différentes situations et aux besoins de leurs partenaires. Ils sont ponctuels, fiables et consciencieux.

CS 6 Exactitude

Le maniement de matériel de haute qualité est très exigeant. Les carreleurs accomplissent leur travail selon les règles de l'art et d'après les directives de l'entreprise.

Ils traitent les locaux, les installations et le matériel qu'ils utilisent avec le plus grand soin.

CS 7 Discrétion

Les carreleurs travaillent en partie dans des locaux habités. La discrétion est indispensable pour une bonne relation avec la clientèle. Les carreleurs en sont conscients.

CS 8 Résistance au stress

L'accomplissement des différentes tâches des carreleurs exige des efforts tant physiques qu'intellectuels. Les carreleurs sont capables de faire face à des situations de stress, en appréhendant les tâches qui leur incombent d'une manière calme et réfléchie. Ils gardent la vue d'ensemble dans les situations critiques.

Niveaux taxonomiques

Chaque objectif évaluateur est caractérisé sous la forme d'un niveau taxonomique (NT). La distinction se présente en six niveaux de compétences (C1 à C6). Cette hiérarchisation met en évidence le niveau d'exigence cognitif de l'objectif évaluateur respectif.

Ils signifient en particulier:

C1 Savoir

Les carreleurs CFC restituent par cœur les connaissances qu'ils ont apprises. Ils citent, désignent ou énumèrent différents éléments.

C2 Comprendre

Les carreleurs CFC comprennent et interprètent des faits. Ils expliquent, décrivent, justifient ou commentent les effets de différents matériaux.

C3 Appliquer

Les carreleurs CFC appliquent leurs connaissances dans la pratique. Ils calculent, élaborent, développent ou mettent en œuvre un travail pratique.

C4 Analyser

Les carreleurs CFC analysent une situation complexe et en déduisent de manière autonome les structures et principes qui en sont à la base, sans au préalable en avoir eu connaissance. Ils analysent, classent ou comparent les caractéristiques des différentes situations.

C5 Synthétiser

Les carreleurs CFC sont créatifs. Non seulement ils analysent, mais ils apportent de nouvelles idées pour résoudre un problème et développent des choses nouvelles qu'ils planifient, développent ou conçoivent.

C6 Evaluer

Les carreleurs CFC portent un jugement sur des faits complexes et justifient leur propre avis sur une matière complexe.

Structure catalogue des objectifs de formation

Objectif général No
Objectif général titre
Objectif général 4: sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le
Objectif général

Les facteurs « santé » et « absence d'accidents » sont dans l'intérêt des employés et des employeurs. Ils contribuent tous deux à améliorer la qualité de vie, le bien-être et les performances et permettent d'éviter des coûts, pour les personnes concernées, pour l'entreprise et pour la société.

Les carreleurs sont sensibilisés aux principaux risques qu'ils peuvent encourir, dans leur travail et pendant leur temps libre, et apprennent à prendre soin de leur santé et à prévenir les accidents.

Les carreleurs connaissent les relations écologiques et en tiennent compte dans leur travail.

Objectif particulier
Objectif particulier 4.1: Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte
Compétence méthodologique

Respecter les mesures de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement dans le contexte

CM: techniques de travail et résolution de problèmes, stratégies d'information et de communication, créativité, approche et action processus, actions dans une optique économique, méthodes de conseil et de vente, stratégies d'apprentissage, comportement de l'environnement.

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, civilité, exactitude, aptitude à gérer des conflits, résistance au stress.

Compétence personnelle et sociale

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
4.1.1	Nommer les personnes de la sécurité au travail.	C1			Appliquer les mesures de sécurité au travail.	C3
4.1.2	Appliquer les directives.	C3	Expliquer les directives.	C2		
4.1.3	Tenir l'équipement de protection personnelle en bon état et y recourir selon la situation.	C3			Tenir l'équipement de protection personnelle en bon état et y recourir selon la situation.	C3

Objectif évaluateur

Niveau taxonomique

Objectif général 1: Conseil à la clientèle et administration

Le métier de carreleur s'étend également au conseil et au soin de la clientèle. Les carreleurs sont conscients de l'importance à porter à l'image de marque. Ils répondent aux questions des clients avec compétence et amabilité et les renseignent sur les différents types de carreaux, leurs formes et couleurs. Ils informent le client sur le programme et le délai d'achèvement des travaux.

Les carreleurs connaissent différentes constructions et techniques de travail et sont capables de distinguer entre du matériel plus ou moins cher.

Les carreleurs sont capables de décrire l'exécution des travaux et établissent un plan de travail et un planning temporel. Ils organisent des transports, écrivent leurs rapports de travail et saisissent le temps de travail, la consommation de matériel et les faux-frais de manière autonome.

Objectif particulier 1.1: Conseil à la clientèle

Conseiller la clientèle pour les travaux, les matériaux et les techniques de pose.

CM: stratégies d'information et de communication, créativité, méthodes de conseil et de vente, stratégies d'apprentissage, comportement respectueux de l'environnement.

CS: apprentissage tout au long de la vie, civilité, discrétion.

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
1.1.1	Conseiller les clients, selon ses propres connaissances, sur les techniques de pose et les matériaux à utiliser.	C3	Appliquer les bases des rapports avec la clientèle à l'aide d'exemples.	C1		

Objectif particulier 1.2: Administration

Effectuer des travaux administratifs et d'organisation par écrit.

CM: stratégies d'information et de communication, actions dans une optique économique, stratégies d'apprentissage.

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, exactitude.

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
1.2.1	Rédiger et remplir correctement les rapports de travail.	C3	Planifier les rapports de travail, les commandes, les transports et l'utilisation des équipements.	C4	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour la rédaction de rapports.	C3
1.2.2	Désigner et suivre les principaux déroulements des processus de travail de l'entreprise.	C1	Reconnaître et expliquer l'organisation de l'entreprise.	C2		
1.2.3	Etablir un plan de travail et un planning temporel.	C4			Mettre en pratique les principes de base et les applications pour le plan de travail et le planning temporel.	C3

Objectif général 2: Travaux de carrelage

Les revêtements de carrelage ont une longue tradition. Ils sont posés depuis des siècles aux murs et aux sols, à l'intérieur et à l'extérieur, de couleurs, modèles et formats variés. Les revêtements de carrelage sont hygiéniques, faciles à entretenir et extrêmement durables.

Les carreleurs ont un travail de précision où ils peuvent incorporer le facteur créativité lors de la conception. Ils reconnaissent les nouvelles tendances et s'intéressent aux nouveautés. Pour cela, ils disposent d'un grand nombre de matériaux permettant de concevoir différentes surfaces avec des matériaux divers. Les carreleurs posent des matériaux céramiques et non-céramiques de différentes manières, structures et couleurs.

Les carreleurs mettent en œuvre des constructions murales et des revêtements de sol. Après la pose, les carreaux sont jointoyés avec différents matériaux. Ils maîtrisent également la pose de profilés. Pour terminer, ils nettoient et protègent leur œuvre.

Objectif particulier 2.1: Travaux préparatoires

Engager les mesures pour la préparation des travaux de carrelage et la répartition des surfaces.

CM: techniques de travail et résolution de problèmes, approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, stratégies d'apprentissage, comportement respectueux de l'environnement.

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, exactitude.

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
2.1.1	Utiliser les outils et machines personnels et de l'entreprise de manière professionnelle.	C3	Enumérer les outils et machines personnels et de l'entreprise.	C1	Appliquer les outils et machines personnels et de l'entreprise de manière professionnelle.	C3
2.1.2	Analyser la situation du chantier concernant le type de construction (nouveau bâtiment, rénovation etc.), l'accès, l'infrastructure (eau, électricité, téléphone, égouts, déchets etc.), la surface disponible.	C4	Planifier l'installation de chantier.	C4		
2.1.3	Protéger les locaux, les éléments de construction et les objets contre la poussière, les éclats et la saleté.	C3	Expliquer les bases théoriques des mesures de protection et de sécurité.	C2		
2.1.4	Effectuer les travaux de démolition.	C3	Expliquer différentes méthodes de démolition.	C2		
2.1.5	Evaluer les fonds (supports) existants par rapport aux travaux consécutifs.	C4	Enumérer et distinguer les différents fonds (supports).	C4		
2.1.6	Planifier les travaux en rapport avec les autres corps de métier.	C3	Expliquer les rapports entre les travaux de carrelage et les différents corps de métiers.	C2		
2.1.7	Construire et assainir les fonds (supports) porteurs et non-porteurs.	C3	Enumérer les différents fonds (supports) porteurs et non-porteurs et les matériaux à appliquer.	C2	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour les divers fonds (supports) porteurs et non-porteurs.	C3
2.1.8	Mettre en œuvre des constructions murales.	C3	Enumérer les différentes constructions murales et les matériaux à appliquer.	C1	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour les différentes constructions murales.	C3

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
2.1.9	Appliquer les étanchéités alternatives, isolations phoniques, couches de désolidarisation et chauffage électrique intégré.	C3	Expliquer les relations de la physique du bâtiment et les matériaux par rapport à son travail.	C2	Mettre en pratique les principes de base et les applications des techniques spécifiques en relation avec la physique du bâtiment.	C3
2.1.10	Répartir les surfaces selon plan ou de manière autonome.	C3	Appliquer les principes de la répartition des surfaces.	C3	Appliquer les différentes répartitions des surfaces en pratique.	C3

Objectif particulier 2.2: Pose

Poser des matériaux céramiques et non-céramiques et effectuer des travaux accessoires et de finition.

CM: techniques de travail et résolution de problèmes, stratégies d'information et de communication, créativité, actions dans une optique économique, approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, stratégies d'apprentissage, comportement respectueux de l'environnement.

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, civilité, exactitude, discrétion, aptitude à gérer des conflits, aptitude au travail en équipe, résistance au stress.

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours Interentreprises	NT
2.2.1.	Énumérer et choisir les produits de pose.	C2	Distinguer et choisir les différents produits de pose.	C4	Enumérer les différents produits de pose.	C2
2.2.2.	Poser des revêtements horizontaux à l'intérieur et à l'extérieur.	C3	Planifier les techniques de pose de revêtements horizontaux à l'intérieur et à l'extérieur.	C5	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour les revêtements horizontaux à l'intérieur et à l'extérieur.	C3
2.2.3	Poser des revêtements verticaux à l'intérieur et à l'extérieur.	C3	Planifier les techniques de pose de revêtements verticaux à l'intérieur et à l'extérieur.	C5	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour les revêtements verticaux à l'intérieur et à l'extérieur.	C3
2.2.4	Poser des revêtements d'escaliers à l'intérieur et à l'extérieur.	C3	Planifier les techniques de pose de revêtements d'escaliers intérieurs et extérieurs.	C5	Mettre en pratique les principes de base et les applications des revêtements d'escaliers intérieurs et extérieurs.	C3
2.2.5	Poser des revêtements spéciaux simples à l'intérieur et à l'extérieur (p.ex. mosaïque de verre, asphalte, pierre naturelle et artificielle).	C3	Décrire les techniques de pose de revêtements spéciaux simples à l'intérieur et à l'extérieur (p.ex. mosaïque de verre, asphalte, pierre naturelle et artificielle).	C2	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour les revêtements spéciaux simples (p.ex. mosaïque de verre, asphalte, pierre naturelle et artificielle).	C3
2.2.6	Poser des plinthes.	C3	Déterminer et planifier les techniques de pose des plinthes.	C5	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour les plinthes.	C3
2.2.7	Appliquer des profilés de finition.	C3	Déterminer et planifier les techniques de pose des profilés de finition.	C5	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour les profilés de finition.	C3

Objectif particulier 2.3 : Jointoiment

Remplir les joints avec des matériaux rigides et flexibles.

CM: techniques de travail et résolution de problèmes, actions dans une optique économique, approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, stratégies d'apprentissage, comportement respectueux de l'environnement.

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, exactitude, discrétion, aptitude à gérer des conflits, résistance au stress.

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
2.3.1	Reconnaître et choisir les produits de jointoiment.	C2	Distinguer et choisir les différents produits de jointoiment.	C4	Enumérer les différents produits de jointoiment.	C2
2.3.2	Mettre en œuvre des jointoiments avec des liants minéraux (p.ex. CEM).	C3	Planifier les techniques de jointoiment avec des liants minéraux (p.ex. CEM).	C5	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour les jointoiments avec des liants minéraux.	C3
2.3.3	Mettre en œuvre des jointoiments synthétiques (p.ex. Epoxy, RG).	C3	Planifier les techniques de jointoiments synthétiques (p.ex. Epoxy, RG).	C5	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour les jointoiments synthétiques.	C3
2.3.4	Mettre en œuvre de jointoiment à élasticité permanente.	C3	Planifier les techniques de jointoiment à élasticité permanente.	C5	Mettre en pratique les principes de base et les applications des jointoiments à élasticité permanente.	C3

Objectif particulier 2.4. : Travaux de fin de chantier

Nettoyer et protéger les revêtements terminés.

CM: méthodes de conseil et de vente, techniques de travail et résolution de problèmes, actions dans une optique économique, approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, stratégies d'apprentissage, comportement respectueux de l'environnement.

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, civilité, exactitude, discrétion.

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
2.4.1.	Protéger les revêtements terminés contre la poussière, les taches et les chocs.	C3	Expliquer les bases théoriques des mesures de protection.	C2		
2.4.2	Appliquer les techniques de nettoyage des revêtements posés.	C3	Interpréter les bases théoriques des techniques de nettoyage.	C4	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour le nettoyage.	C3
2.4.3	Appliquer les techniques d'entretien des revêtements posés.	C3	Expliquer les bases théoriques des techniques d'entretien des revêtements posés.	C2		

Objectif général 3: Prestations de service

A côté de la pose de nouveaux revêtements de carrelage, les carreleurs exécutent également des travaux de réparations (rhabillage) dus à des dommages mécaniques, des sous-constructions défectueuses, des influences chimiques, etc.

Objectif particulier 3.1: Prestations de service

Effectuer des réparations de carrelages (rhabillage).

CM: techniques de travail et résolution de problèmes, stratégies d'information et de communication, créativité, actions dans une optique économique, approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, stratégies d'apprentissage, comportement respectueux de l'environnement.

SK: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, civilité, exactitude, discrétion, aptitude à gérer des conflits.

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
3.1.1.	Réparer les travaux de carrelage.	C3	Expliquer les règles générales de la réparation.	C1	Exécuter un petit rhabillage.	C3
3.1.2	Remplacer les joints défectueux (rigides et souples).	C3	Enumérer les bases théoriques des différents systèmes de jointoiments.	C1		

Objectif général 4: Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise

Les facteurs « santé » et « absence d'accidents » sont dans l'intérêt des employés et des employeurs. Ils contribuent tous deux à améliorer la qualité de vie, le bien-être et les performances et permettent d'éviter des coûts, pour les personnes concernées, pour l'entreprise et pour la société.

Les carreleurs sont sensibilisés aux principaux risques qu'ils peuvent encourir, dans leur travail et pendant leur temps libre, et apprennent à prendre soin de leur santé et à prévenir les accidents.

Les carreleurs connaissent les relations écologiques et en tiennent compte dans leur travail.

Objectif particulier 4.1: Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise

Respecter les mesures de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise.

CM: techniques de travail et résolution de problèmes, stratégies d'information et de communication, créativité, approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, actions dans une optique économique, méthodes de conseil et de vente, stratégies d'apprentissage, comportement respectueux de l'environnement.

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, civilité, exactitude, aptitude à gérer des conflits, résistance au stress.

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
4.1.1	Nommer les personnes responsables de la sécurité au travail dans l'entreprise.	C1			Appliquer les mesures de sécurité au travail.	C3
4.1.2	Appliquer les directives CFST.	C3	Expliquer les directives CFST.	C2		
4.1.3.	Tenir l'équipement de protection personnel en bon état et y recourir selon la situation.	C3			Tenir l'équipement de protection personnel en bon état et y recourir selon la situation.	C3
4.1.4	Tenir compte des dangers inhérents aux outils et aux machines.	C3			Décrire les dangers inhérents aux outils et aux équipements électriques.	C3
4.1.5	Prendre les mesures de protection inhérentes à l'utilisation de substances dangereuses.	C3	Expliquer l'utilisation de substances dangereuses.	C2	Prendre les mesures adéquates en cas d'utilisation de substances dangereuses.	C3
4.1.6	Savoir donner les premiers secours en cas d'urgence.	C3	Décrire les risques pour la santé.	C2		
4.1.7	Respecter les prescriptions légales pour les matières nocives à l'environnement.	C3	Enumérer les prescriptions légales pour les matières nocives à l'environnement.	C1	Travailler les matières nocives à l'environnement selon les prescriptions légales.	C3
4.1.8	Trier les déchets.	C3	Expliquer les principes du recyclage des déchets.	C2	Appliquer le recyclage des déchets par la méthode de tri.	C3

Partie B Tableau des leçons

Le nombre de leçons et leur répartition dans les différents domaines des connaissances professionnelles ainsi que dans les années d'apprentissage sont obligatoires. Des dérogations ne sont possibles qu'en accord avec les autorités responsables et les organisations du monde du travail.

Domaines d'enseignement	1 ^e année d'apprentissage	2 ^e année d'apprentissage	3 ^e année d'apprentissage	Total
Connaissances professionnelles	200	200	200	600
Conseil à la clientèle et administration			40	40
Travaux de carrelage	120	160	120	400
Prestations de service		40	40	80
Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise	80			80
Branches générales	120	120	120	360
Sport	40	40	40	120
Leçons au total	360	360	360	1080

Partie C Organisation, répartition et durées des cours interentreprises

1. Responsable des cours

L'instance responsable des cours interentreprises est l'Association Suisse du Carrelage ASC.

2. Organes

Les organes des cours sont :

- a. la commission de surveillance
- b. la commission des cours.

Les commissions se constituent elles-mêmes et adoptent un règlement d'organisation. Dans la commission de cours, au moins un siège est à accorder à un représentant/une représentante des cantons.

3. Convocation

- 3.1. Les prestataires de cours édictent des convocations personnelles, d'entente avec les autorités cantonales responsables. Lesdites convocations sont envoyées aux entreprises d'apprentissage, à l'attention des personnes en formation.
- 3.2. La participation aux cours interentreprises est obligatoire
- 3.3. Si les personnes en formation ne peuvent participer aux cours interentreprises pour une raison justifiée (maladie certifiée par un médecin, accident etc.), le formateur doit informer immédiatement les prestataires par écrit sur les raisons de l'absence.

4. Période, durée et sujets principaux

CI	Réalisation	Sujet /Objectif général	Durée
Cours 1	1 ^e année d'apprentissage	Travaux de carrelage : <ul style="list-style-type: none">• Travaux préparatoires• Pose	20 jours à 8h
Cours 2	2 ^e année d'apprentissage	Travaux de carrelage : <ul style="list-style-type: none">• Jointoiement• Travaux de fin de chantier• Pose	20 jours à 8h
Cours 3	3 ^e année d'apprentissage	Travaux de carrelage : <ul style="list-style-type: none">• Prestations de service• Pose	15 jours à 8h
		Total	55 jours à 8h

La sécurité au travail, la protection de la santé et la protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise sont enseignés dans les trois cours.

5. Evaluation

Les cours suivants sont évalués : cours 2 et 3.

La procédure est fixée dans les directives concernant la procédure de qualification.

Partie D Procédure de qualification

1. Organisation

La procédure de qualification est effectuée dans l'entreprise formatrice, dans une autre entreprise appropriée, dans une école professionnelle ou dans un centre de cours interentreprises. Une place de travail ainsi que des équipements nécessaires en parfait état sont mis à disposition de la personne en formation. La convocation stipule le matériel et les outils que la personne apprenante doit amener à l'examen.

2. Domaines de qualification

2.1 Travail pratique

Dans ce domaine de qualification, il est évalué pendant 21 heures si les objectifs évaluateurs de l'entreprise et des cours interentreprises ont été atteints. Le domaine de qualification comprend:

Mise en œuvre de travaux de carrelage :

Pos. 1 Travaux préparatoires

Pos. 2 Revêtements de murs (pose, jointoiment, travaux de finition)

Pos. 3 Revêtements de sols (pose, jointoiment, travaux de finition)

Pos. 4 Travaux de revêtement (pose, jointoiment, travaux de finition)

2.2 Connaissances professionnelles

Dans ce domaine de qualification, il est évalué pendant 3,5 heures par écrit et 0,5 heures par oral si les objectifs évaluateurs des connaissances professionnelles ont été atteints. Le dossier de formation forme la base pour les tâches à résoudre dans la partie orale des examens. Le domaine de qualification comprend:

Pos. 1 Conseil à la clientèle et administration

Pos. 2 Travaux de carrelage

Pos. 3 Prestations de service

Pos. 4 Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise

Pos. 5 Entretien professionnel (selon directives relatives à la procédure de qualification)

2.3 Branches générales

L'examen final dans le domaine de qualification des branches générales s'oriente à l'ordonnance de l'OFFT concernant les prescriptions minimales pour la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

3. Note d'expérience

Conformément à l'ordonnance sur la formation, la note d'expérience se compose des positions suivantes:

- a. connaissances professionnelles
- b. cours interentreprises.

4. Evaluation

La norme de réussite, l'attribution et la pondération des notes s'orientent à l'ordonnance sur la formation.

Partie E Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur, avec l'approbation par l'OFFT, au 1er janvier 2011.

Association suisse du carrelage ASC

Le Président: Silvio Boschian

Dagmersellen, le 14 septembre 2010

Commission de la formation professionnelle

Le Président: Ruedi Ammann

Ce plan de formation est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie selon l'art. 10, al. 1, de l'ordonnance du 28 septembre 2010 sur la formation professionnelle initiale des carreleurs CFC.

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

La Directrice: Dr. Ursula Renold

Berne, le 28 septembre 2010

Annexe

Liste de sources

Liste des sources

Documents	Source
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale du carreleur CFC du 28 septembre 2010	Version électronique: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT, www.bbt.admin.ch Version imprimée: Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, www.bundespublikationen.admin.ch
Plan de formation sur la formation professionnelle initiale du carreleur CFC du 28 septembre 2010	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT www.bbt.admin.ch (publications et imprimés) ainsi que les autorités cantonales responsables pour la formation professionnelle.
Plan d'études standard pour l'entreprise	ASC, Association suisse du carrelage, www.plattenverband.ch
Dossier de formation	ASC, Association suisse du carrelage, www.plattenverband.ch
Directive relative au dossier de formation	ASC, Association suisse du carrelage, www.plattenverband.ch
Installation minimum de l'entreprise formatrice	ASC, Association suisse du carrelage, www.plattenverband.ch
Recommandations relatives à la qualité des entreprises formatrices	ASC, Association suisse du carrelage, www.plattenverband.ch
Rapport de formation	Centre suisse de services Formation professionnelle CSFO, www.sdbb.ch
Plan d'études standard pour l'école professionnelle	ASC, Association suisse du carrelage, www.plattenverband.ch
Plan d'études standard pour les cours interentreprises	ASC, Association suisse du carrelage, www.plattenverband.ch
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	ASC, Association suisse du carrelage, www.plattenverband.ch
Directives relatives à la procédure de qualification	ASC, Association suisse du carrelage, www.plattenverband.ch
Glossaire/ Nouveaux termes de la loi sur la formation professionnelle/l'ordonnance sur la formation professionnelle 2004	ASC, Association suisse du carrelage, www.plattenverband.ch